

PETIT GUIDE POUR LA PRIORISATION

CONGRÈS VIRTUEL 2021

Cette année, la
priorisation des
résolutions se fera de
manière différente.

DATES CLÉS

- 8 février Date limite pour présenter des résolutions
- 5 avril Clôture des inscriptions
- 7 avril VOTE DE PRIORISATION
- 8 avril Publication d'un cahier des résolutions mis à jour

QU'EST-CE QUI A CHANGÉ?

- ➔ Il n'y a plus de panels de priorisation
- ➔ Tou-tes les délégué-es votent sur le classement des résolutions pour chaque section

COMMENT LE VOTE SUR LA PRIORISATION FONCTIONNERA-T-IL?

- Qui?** Tou-tes les délégué-es au congrès
- Quand?** Le 7 avril 2021 de 12 h 01 à 23 h 59 HE
- Où?** Plateforme de vote sécurisée par le portail du congrès

Les résolutions se trouvent dans l'une ou l'autre des 7 catégories de politiques.

Chaque délégué-e peut classer 10 résolutions en ordre de priorité dans chaque section.

Chaque résolution sera notée selon le rang qu'elle reçoit de chaque délégué-e.

Les résolutions seront priorisées en fonction de la note qu'elles recevront, la résolution la mieux notée dans chaque catégorie étant la première.